

---

# COMMUNIQUÉ DU BNQ

## AMENDEMENTS À CERTAINS CODES DE SALUBRITÉ SQF

### ÉDITION 9

---

#### À tous les clients certifiés ou à certifier par le BNQ selon le référentiel SQF

Le 20 septembre 2021, SQFI a introduit quatre modifications (amendements) à la suite de la révision des Codes par le GFSI. Ces amendements aux Codes de l'édition 9 doivent être mis en œuvre et audités **dès le 4 octobre 2021**. Vous devez prendre connaissance de ces changements en consultant le site du SQFI, télécharger les 4 amendements aux Codes de Salubrité SQF édition 9 qui s'appliquent à votre ou à vos catégories de produits : <https://www.sqfi.com/resource-center/edition-9-code-amendments/> et implanter les changements applicables dans votre système SQF.

#### Voici une brève description des points amendés :

1. **Dépistage médical.** S'applique à l'hygiène et au bien-être du personnel pour les éléments suivants des Codes : 3.3.1.1; 9.3.1.1; 10.4.1.1; 11.3.1.1; 12.4.1.1; 13.3.1.1; 17.3.1.1. Ces éléments doivent inclure une procédure de dépistage médical pour tous les employés, visiteurs et entrepreneurs qui manipulent des produits exposés ou des surfaces en contact avec des aliments.
2. **Fournisseurs approuvés.** L'exigence s'applique à 2.3.3 dans les codes primaires de sécurité alimentaire et 2.3.4 dans tous les autres codes, à l'exception du stockage et de la distribution. Les registres des fournisseurs approuvés doivent inclure les coordonnées de contact des fournisseurs. Tous les fournisseurs approuvés et d'urgence doivent être enregistrés.
3. **Programme multisite.** Les sous-sites d'un programme multisite SQF ne peuvent fonctionner que dans une ou plusieurs de ces catégories de secteur alimentaire – 1, 2, 3, 4, 5 et 26.
4. **Application de produits chimiques agricoles.** Les exigences des 7.7.3.2, 5.7.3.2, 8.7.3.2 et 18.8.4.2 s'appliquent à la ou aux personnes qui appliquent des produits chimiques ainsi qu'à la personne qui prend des décisions sur l'application de produits chimiques.

**Tous les audits planifiés à partir du 4 octobre 2021 incluront les amendements présentés ci-haut.**

Si vous avez des préoccupations particulières ou des questions, nous vous invitons à communiquer avec :

Andréanne Bilodeau, agr.  
Responsable de programme  
Bureau de normalisation du Québec (BNQ)  
Cell. : 418 808-5834